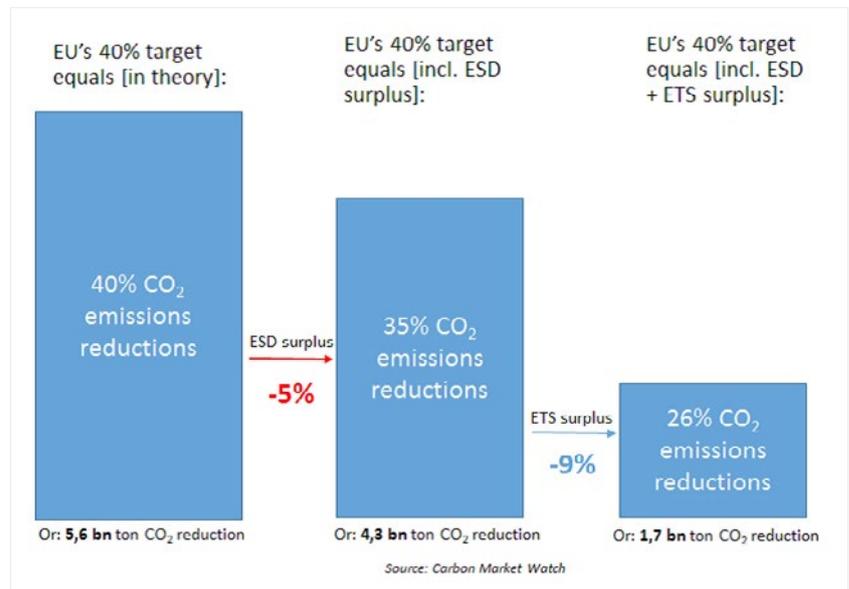


OCTOBER
2014Carbon
Market
Watch

Dans l'UE, 4 milliards de tonnes d'air chaud pourraient ramener l'objectif climatique proposé de 40% à seulement 26%

Les 23 et 24 octobre 2014, les chefs d'État de l'Union européenne détermineront la politique future de l'Europe visant à éviter une augmentation dangereuse de la température mondiale. À cette occasion importante, ils devraient proposer de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe de 40% en deçà des niveaux de 1990 d'ici à 2030. Bien sûr, cet objectif proposé est loin d'être suffisant pour initier les progrès fondamentaux dont l'Europe a besoin dans sa lutte contre le changement climatique.

Toutefois, certains gouvernements et certaines industries essaient de diluer encore davantage l'action de l'Europe sur le climat. Ils veulent utiliser les failles de notre cadre actuel sur le climat pour entraver les ambitions futures de l'Europe en la matière. Ces failles ont donné lieu à une bulle de 4 milliards de tonnes d'air chaud qui jette actuellement une ombre sur les objectifs climatiques de l'UE à l'horizon 2030 car cette bulle pourrait se transformer directement en futurs droits à polluer. Sans une action d'urgence immédiate, cette bulle de dioxyde de carbone pourrait en fait ramener les réductions effectives des émissions en deçà de l'objectif de 40%, et ce, jusqu'à 26%. Les 4 milliards de tonnes de droits à polluer sont répartis entre deux instruments de politique : le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) et la décision relative à la répartition de l'effort.



1,3 milliards de tonnes d'air chaud dans les pays de l'UE

D'ici à 2020, on prévoit que les pays européens auront accumulé environ 1,3 milliards de crédits de pollution inutilisés au titre de la décision relative à la répartition de l'effort, laquelle fixe des objectifs de réduction annuels pour chaque pays. Cela est dû au fait que, selon les prévisions, les émissions de gaz à effet de serre effectives resteront inférieures aux objectifs de l'UE chaque année sur la période 2013-2020. Il en résulte un excédent de crédit carbone au titre de la décision de répartition de l'effort d'environ 600 millions de tonnes d'équivalent CO₂. L'accumulation de l'excédent de crédit carbone est due au niveau insuffisant des objectifs et non à des efforts supplémentaires de réduction déployés par les pays.

Les États membres de l'UE peuvent aussi acheter plus de la moitié de leurs obligations globales en matière de réduction grâce à des crédits d'émissions résultant de projets de compensation menés dans les pays en développement. Cela signifie que les États membres ont le droit de réaliser jusqu'à 750 millions de tonnes d'émissions compensées d'ici à 2020.

Donc, au total, en 2020, il pourrait y avoir une bulle d'air chaud de 1,35 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ au titre de la décision relative à la répartition de l'effort, et ce, du fait d'objectifs insuffisants et du recours aux compensations au niveau international.



Certains pays ont fait part de leur souhait de transférer leur air chaud vers le cadre sur le climat pour 2030. Pour éviter que ces 5% de droits fantômes à polluer n'affaiblissent l'objectif proposé de 40%, les chefs d'État devraient plutôt convenir d'interdire le cumul des excédents.

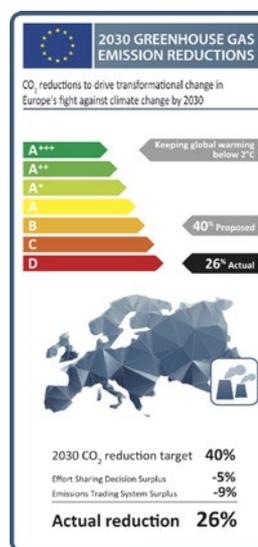
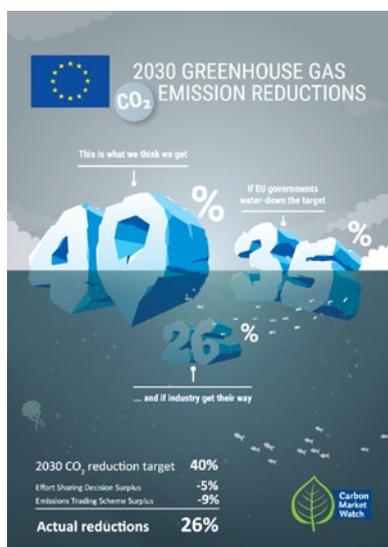
2,6 milliards de tonnes d'air chaud sur le marché du carbone de l'UE

Un excédent de quotas d'émissions de plus de 2 milliards pèse actuellement sur le marché européen du carbone et sur les efforts pour faire face au changement climatique. D'ici à 2020, on prévoit que les permis de polluer non utilisés s'accumuleront jusqu'à former un excédent de 2,6 milliards de tonnes de crédits d'émissions. L'excédent au titre du SEQE-UE pourrait saboter les efforts de l'Europe dans le domaine climatique pour les décennies à venir puisque les permis excédentaires sont transférés automatiquement vers le cadre sur le climat pour 2030. Cela transformerait l'excédent de permis d'émissions en droits à polluer supplémentaires après 2020.

L'excédent de quotas d'émissions qui inondent le SEQE-UE fait baisser le prix du carbone, et affaiblit par là-même les incitations en faveur de l'action sur le climat et les sanctions à l'encontre des pollueurs. Ce problème est exacerbé par le fait que la plupart des industries lourdes reçoivent leurs permis de polluer gratuitement. D'ici à 2020, il est proposé que les branches de production reçoivent un chèque en blanc de quotas gratuits d'une valeur de près de 40 milliards d'euros à la charge des contribuables. Jusqu'à présent, ces industries à forte intensité énergétique ont aussi été subventionnées par un trop grand nombre de permis de polluer gratuits, puisqu'elles ont reçu un surplus de quotas d'émissions d'un milliard de tonnes en plus de ce dont elles avaient réellement besoin.



Sur le marché du carbone de l'UE, l'air chaud est automatiquement transféré vers le cadre sur le climat pour 2030. Pour éviter que ces 9% de droits à polluer fantômes n'affaiblissent l'objectif proposé de 40%, les chefs d'État devraient convenir de supprimer de façon permanente les quotas d'émissions excédentaires en réduisant les plafonds au titre du SEQE-UE.



1. Calcul fondé sur l'hypothèse selon laquelle l'excédent de 3,95 milliards est utilisé par les pays afin de respecter leurs objectifs d'émissions sur la période 2020-2030, et en supposant que les émissions de l'UE-28 en 1990 s'élevaient à 5,626 millions de tonnes de CO₂ (EEA, 2014).
2. Pour plus de renseignements sur le SEQE-UE, voir notre note d'information intitulée "What's needed to fix the EU's carbon market".
3. Pour plus de renseignements sur la décision relative à la répartition de l'effort, voir notre note d'information intitulée "Tackling 60% of the EU's climate problem".
4. Commission européenne (avril 2014), Technical Annex to Kyoto Ambition Mechanism Report (annexe technique au rapport sur le mécanisme relatif aux ambitions du Protocole de Kyoto).
5. Agence européenne pour l'environnement (2013). *Tendances et prévisions en Europe, 2013 (en anglais)*.
6. CE (2014), SWD(2014)17, Impact Assessment accompanying the Proposal for a Decision concerning the establishment of a market stability reserve (analyse d'impact annexée à la proposition pour une décision concernant la création d'une réserve de stabilité du marché) (voir ici).
7. CE (2014), Impact Assessment accompanying the Commission Decision determining the 2015-2019 carbon leakage list (analyse d'impact annexée à la décision de la Commission établissant la liste des secteurs exposés aux fuites de carbone pour la période 2015-2019).



Contact information:
Femke de Jong, Policy Officer
femke.dejong@carbonmarketwatch.org